

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

Déclaration du groupe des Associations

Rompre l'isolement, encourager au sport, à la culture, permettre de manger à sa faim, assurer du soutien scolaire ... en un mot, créer et consolider du lien entre citoyennes et citoyens dans notre pays . Tout cela, et bien plus encore, est incarné par 20 millions de bénévoles dans nos 1,5 million d'associations loi 1901. Des millions de femmes et hommes engagés qui donnent de leur force, de leur énergie et surtout de ce bien de plus en plus précieux en notre époque : de leur temps.

Qui dans cet hémicycle n'a pas dans son entourage un ou des bénévoles ? Qui ne l'est pas ou ne l'a pas été dans sa vie, dans quelque domaine que cela soit ? Le bénévolat est un ciment de notre société et encore plus en ces temps de crise sanitaire, géopolitique, écologique, et sociale. Il est une des formes majeure de la citoyenneté active qui prend tout son sens cette période d'abstentionnisme électoral croissant.

Il est donc de notre devoir d'en défendre ses valeurs et ses principes, pour nos associations mais surtout pour notre pays.

Le groupe des associations et des fondations est convaincu que l'envie de s'engager doit se construire dès le plus jeune âge, par la découverte de l'engagement bénévole à l'école. Lui qui s'affirmera ensuite et en parallèle en dehors du cursus scolaire puis tout au long de la vie d'adulte.

Il est de la responsabilité des pouvoirs publics de faciliter cette aspiration à s'engager. Comment ? En valorisant petites et grandes associations ; en mesurant l'importance pour des millions de bénévoles de se sentir reconnu.e.s, comme des acteurs et actrices d'intérêt général ; en simplifiant les démarches d'engagement... Et surtout, en construisant les solutions avec les associations. Ce sont les grandes pistes de réflexion portées par ce texte. Il devient essentiel que les pouvoirs publics l'entendent pour les mettre en œuvre.

Certains tentent de dénaturer l'essence du bénévolat en y posant des conditions : par exemple, en envisageant de conditionner l'accès aux droits sociaux des personnes en situation de pauvreté ou de précarité à l'exercice de missions bénévoles imposées. En dépoussiérant la définition de l'engagement bénévole cet avis s'y oppose. Le bénévolat est un acte libre, guidé par la volonté individuelle d'être utile et d'agir pour les autres, au nom de l'intérêt collectif. Il ne peut pas être posé comme une contrainte et encore moins une « punition ».

Apprécier la valeur du bénévolat en termes de coût, c'est en rien comptabiliser de ce qu'il apporte, à la cohésion sociale, à la solidarité et à la fraternité.

Par ailleurs, le monde associatif traverse depuis plus d'une décennie, des difficultés structurelles liées à l'évolution des cadres qui régissent les rapports entre pouvoirs publics et les associations.

Les marchés publics se multiplient, les subventions, elles, baissent. Les associations sont contraintes d'entrer dans ce que Luc Carton, philosophe et chercheur de l'éducation populaire, décrit comme « une sous-traitance de l'impuissance publique ». Cet avis souligne bien dans sa 8e préconisation le danger d'une telle entrave à l'initiative citoyenne et à la liberté associative.

Le groupe des associations a voté sans réserve cet avis et conclut en remerciant les deux rapporteurs, Marie-Claire Martel et Jean-François Naton, ainsi que l'administration de la commission Education, Culture et Communication pour avoir produit ce document. Merci également à Jean-Karl Deschamps qui, en sa qualité de président de la Commission a permis de faire vivre les riches débats au sein de la formation de travail.